

La part des femmes parmi les élus locaux augmente, celle des jeunes diminue

La part des femmes parmi les élus locaux progresse et atteint désormais presque 42 % ; mais elle est plus faible est plus disparate parmi les présidents d'exécutifs : 11,4 % des présidents de conseils communautaires, 19,8 % des maires, 20,2 % des présidents des conseils départementaux et 31,6 % de ceux des régions. Les élections départementales et régionales de 2021 ont vu ces proportions augmenter plus significativement que les élections municipales de 2020.

La proportion d'élus locaux « jeunes » varie d'un niveau de collectivités à l'autre : la part des élus de moins de 40 ans est plus élevée dans les conseils régionaux (18,2 %) et municipaux (18,2 %), et plus faible dans les conseils départementaux (10,8 %) et communautaires (7,0 %). Parmi les présidents d'organes délibérants, cette part est très réduite (3,9 % des maires ont moins de 40 ans, et aucun président de conseil régional) alors qu'elle représente un tiers de la population française de plus de 18 ans. La part des jeunes élus dans les conseils départementaux et régionaux a diminué en 2021 par rapport à 2015, et celle des jeunes conseillers municipaux et intercommunaux est restée stable (entre 2014 et 2020). Les agriculteurs et les cadres sont proportionnellement plus nombreux parmi les élus locaux que dans la population, tandis que les ouvriers sont moins nombreux.

I - Féminisation accrue des élus locaux

La part des femmes parmi les élus locaux progresse, mais reste en dessous de la parité pour la plupart des fonctions exécutives locales.

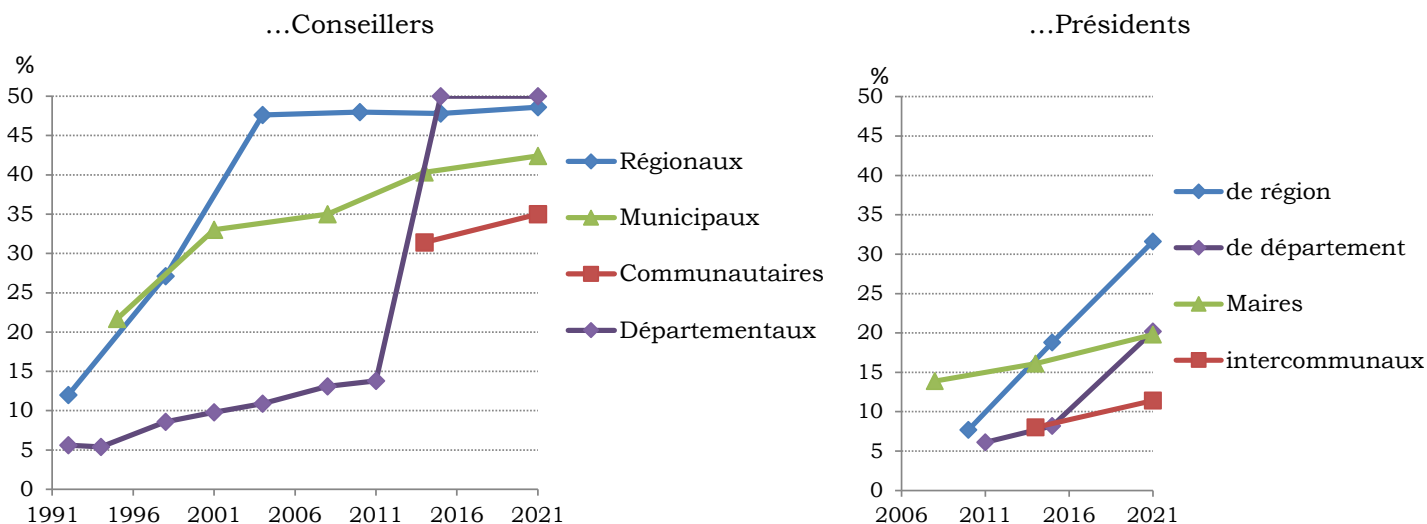
L'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme dans la présentation des listes électorales s'applique depuis 2014 aux communes de 1 000 habitants ou plus, entraînant mécaniquement une féminisation des conseils municipaux. Ainsi, la part des femmes parmi les élus municipaux, qui n'était que de 33,0 % après les élections de 2001, s'élève désormais à 42,4 % (graphique 1).

Plus faible, la part des femmes membres des conseils communautaires est passée de 31,4 % en 2014 à 35,0 % au 1^{er} janvier 2021.

La proportion de femmes parmi les conseillers départementaux est quant à elle passée de 13,8 % en 2011 à 50,0 % en 2015 et en 2021, conséquence mécanique de l'obligation de présenter des candidatures binominales (homme, femme).

S'agissant des effectifs des conseils régionaux, la part des femmes a connu une forte progression aux élections de 2004, où ont été mises en œuvre les dispositions relatives à la parité, imposant une stricte alternance des candidats de chaque sexe sur les listes. Elle est désormais de 48,6 %.

Graphique 1 - Proportion de femmes parmi les ...



Source : DGCL. Données : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et RNE). Données 2021 : au 1^{er} janvier pour le bloc communal ; au 1^{er} août pour les départements et les régions.

De plus en plus de femmes à la tête d'exécutifs locaux

Pour les fonctions de président et de maire, ces proportions restent plus faibles, même si elles progressent également.

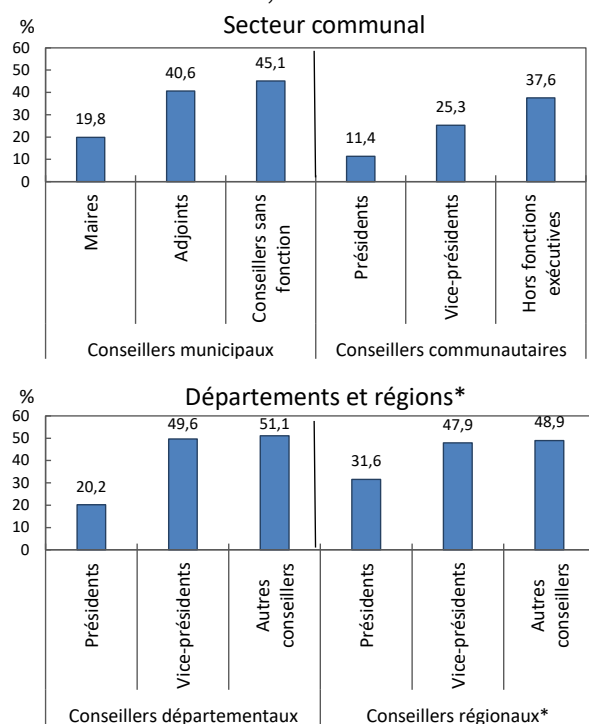
Ainsi, en 2021, seuls 19,8 % des maires sont des femmes, après 16,1 % en 2014 (graphique 1). La proportion de femmes présidentes de conseils communautaires est encore plus faible, et augmente peu : 11,4 % en 2021, après 8,0 % aux élections de 2014.

La féminisation des présidents de conseil départemental s'accélère plus nettement : elle passe à 20,2 %, après avoir presque stagné entre les élections de 2011 (6,1 %) et de 2015 (8,2 %). Celle des présidents de région est la plus forte : plus du tiers des régions (31,6 %) est désormais présidé par une femme alors que ce n'était le cas que de 18,8 % des régions en 2015.

Plus de femmes pour les fonctions d'adjoints que pour celles de président et de maire

Plus on s'éloigne de la fonction de président, plus les fonctions exécutives sont occupées par des femmes (graphique 2). Les dernières élections n'ont pas réduit significativement ces disparités, dans un contexte d'augmentation globale de la proportion de femmes parmi l'exécutif.

Graphique 2 : Proportion de femmes parmi les élus locaux en 2021, selon la fonction exercée



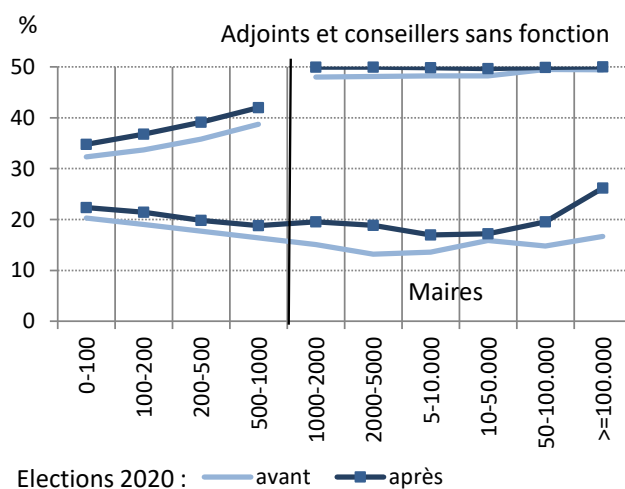
* Régions et collectivités territoriales uniques (CTU). Les présidents d'organe exécutif sont comptés avec les présidents.

Source : DGCL. Données : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (RNE).

Les femmes sont davantage présentes parmi les maires des petites communes

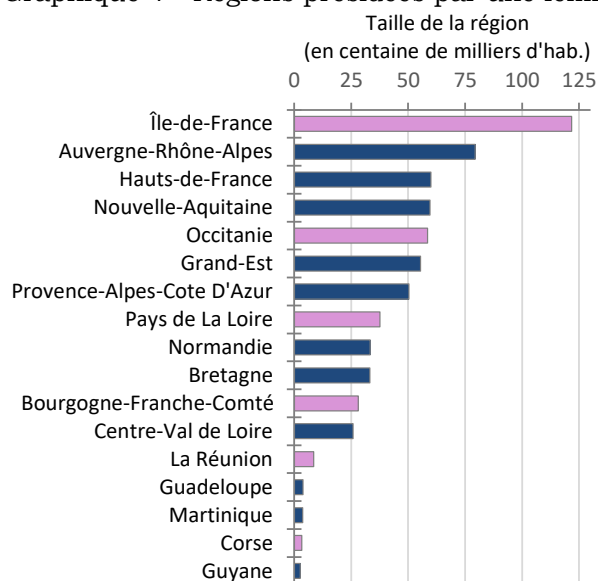
Avant comme après les dernières élections municipales, les femmes dirigent plus souvent les petites communes que les grandes : en 2021, 22,4 % des maires des communes de moins de 100 habitants sont des femmes, contre 18,8 % dans les communes de plus de 1 000 habitants (graphique 3). Les très grandes villes se distinguent des autres communes urbaines : parmi les 42 communes de plus de 100 000 habitants, il y a désormais 11 maires femmes, soit 26,2 %, contre 7 avant les élections de 2020 (16,7 %). On ne retrouve pas cette tendance pour les départements ou pour les régions : les femmes ne sont pas plus souvent présidentes des plus petits départements ou des plus petites régions (graphique 4). C'était aussi le cas avant les élections de 2021.

Graphique 3 - Proportion de femmes au conseil municipal



* L'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme dans la présentation des listes électorales s'applique aux communes à partir de 1 000 habitants, d'où la rupture dans notre représentation des proportions de femmes.

Graphique 4 - Régions présidées par une femme ou non

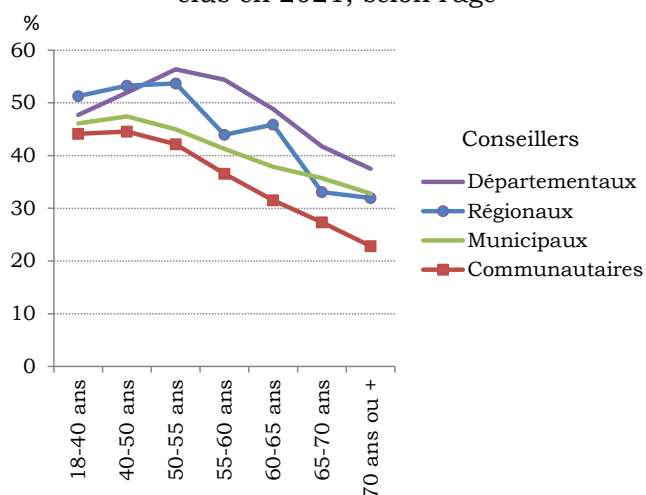


Lecture : les régions colorées en rose sont présidées par une femme. La longueur de la barre représente leur population. Source : DGCL. Données : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (RNE). Insee, recensement.

Plus de femmes parmi les jeunes élus

Plus les élus sont jeunes, plus il y a de femmes : 51 % des conseillers régionaux de 18 à 40 ans sont des femmes, contre 32 % de ceux de 70 ans ou plus (*graphique 5*). Les dernières élections départementales et régionales ont surtout renforcé la proportion de femmes parmi les élus les plus âgés : avant 2021, cette proportion était ainsi de l'ordre de 20 %, contre plus de 30 % désormais. C'est moins vrai pour les dernières élections municipales.

Graphique 5 - Proportion de femmes parmi les élus en 2021, selon l'âge



Lecture : La part des femmes parmi les conseillers départementaux de 18 à 40 ans est de 48 %.

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (*Répertoire national des élus*).

II - Moins d'élus jeunes que dans la population

Au 1^{er} janvier 2021, la population française de plus de 18 ans est répartie en trois tiers équivalents entre les personnes de 18 à 40 ans, de 40 à 60 ans et de 60 ans ou plus (*graphique 6*).

Ce n'est pas le cas pour les élus locaux. Ainsi, la part des élus de moins de 40 ans est très inférieure à celle de la population (de 18 ans ou plus) : entre seulement 7 % (des conseillers communautaires) et 18 % (pour les conseillers régionaux ou municipaux).

Entre 1995 et 2015, cette proportion de jeunes élus avait augmenté pour les conseillers régionaux (*graphique 7*). L'augmentation était plus récente pour les conseillers départementaux. Les dernières élections départementales et régionales (2021) ont au contraire vu la part des jeunes élus régresser. Elle est stable dans les conseils municipaux (18 % au lendemain des deux dernières élections) et communautaires (7 % en 2014 comme en 2021).

A l'inverse, la part des conseillers d'âge intermédiaire (entre 40 et 60 ans) est plus élevée parmi les élus que dans la population : 59 % dans les conseils régionaux, 56 % des conseils départementaux (contre un tiers dans la population de plus de 15 ans).

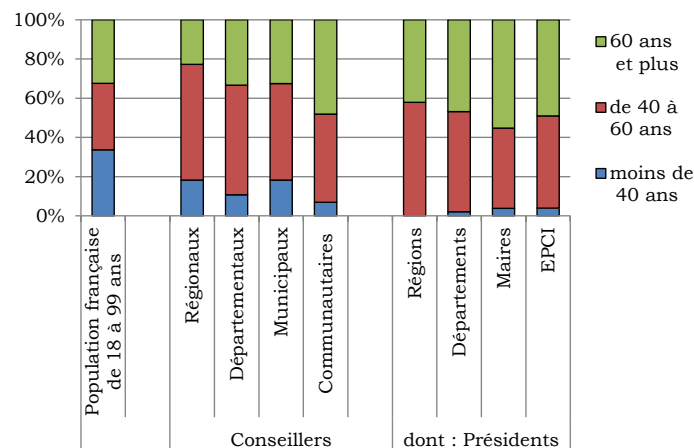
Les présidents plus âgés, les femmes plus jeunes

Au total, les conseillers régionaux et territoriaux ont une moyenne d'âge de 50,3 ans, tandis que ceux des EPCI, 57,3 ans (*cf. les données complètes en ligne*).

Les détenteurs de fonctions exécutives sont plus âgés que la moyenne des élus locaux. C'est en particulier le cas des maires (59,5 ans) (*graphique 8*).

Parmi les élus, les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes de 2,5 ans. L'écart est particulièrement élevé dans les conseils communautaires (3,6 ans).

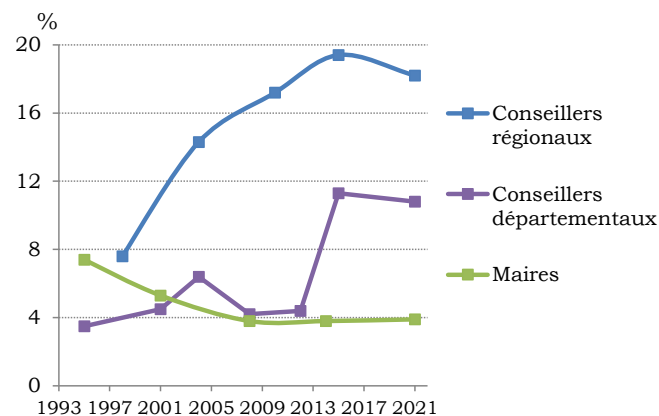
Graphique 6 - Répartition des élus locaux selon leur âge et leur mandat électoral en 2021



Lecture : en 2021, 19 % des conseillers régionaux et territoriaux ont moins de 40 ans.

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (*Répertoire national des élus*).

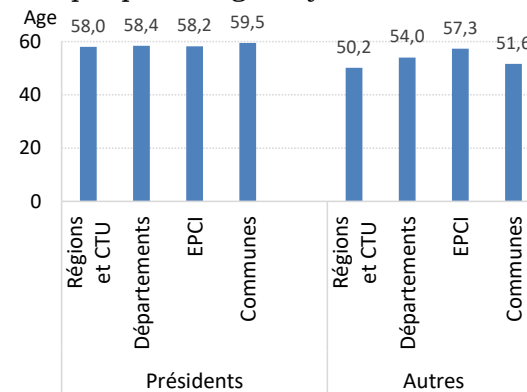
Graphique 7 - Proportion des élus locaux de moins de 40 ans au lendemain des élections



Lecture : en 1994, la proportion de maires de moins de 40 ans était de 7 %.

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (*Application élections et RNE*).

Graphique 8 - Age moyen des conseillers en 2021



Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (*RNE*).

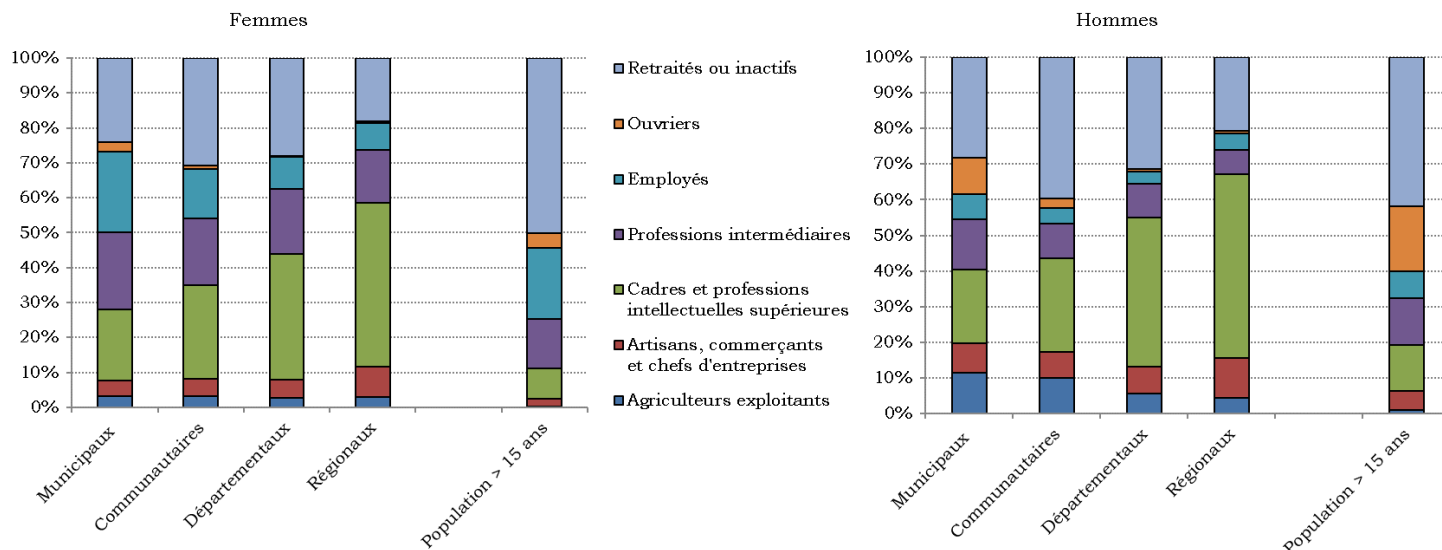
III - Plus d'agriculteurs et de cadres parmi les élus locaux que dans la population

Du fait du nombre élevé des communes rurales, les agriculteurs restent fortement représentés parmi les élus locaux : 8 % parmi les conseillers municipaux et 7,5 % parmi les conseillers communautaires. C'est en particulier le cas chez les hommes (graphique 9).

Par rapport à leur part dans la population de plus de 15 ans, les cadres sont eux aussi surreprésentés, en particulier parmi les élus régionaux et départementaux, tandis que les employés et les ouvriers y sont très sous-représentés.

Employés et ouvriers sont plus présents au sein des conseils municipaux.

Graphique 9 - Répartition des élus locaux selon leur catégorie socioprofessionnelle



Lecture : Les agricultrices représentent 3,2 % des élues municipales et 0,3 % de la population de femmes de 15 ans ou plus.

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (RNE). Insee, enquête Emploi

Sources et définitions : Les données sont recueillies et traitées au ministère de l'Intérieur par le bureau des élections et des études politiques (direction de la modernisation et de l'administration territoriale).

Répertoire national des élus (RNE) : Le RNE, régi par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus », constitue une base de données mise à jour en continu par les préfetures, afin d'assurer le suivi des mandats électoraux et des fonctions électives de tous les élus.

Mandats : Il s'agit des mandats électifs tels qu'ils figurent dans le répertoire national des élus (RNE).

Catégories socioprofessionnelles : Elles sont déterminées selon 65 postes pour la quasi-totalité des élus. Ces professions ont été reclassées selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, agrégée en 8 postes. Il subsiste un nombre important de déclarations « autres professions » qui ne peuvent être reclassées. Par ailleurs, la ventilation de la population est disponible pour les plus de 15 ans, donc au-delà de la population éligible, et comprend de plus un grand nombre de personnes en formation (« autres sans activité professionnelle »). Les comparaisons entre population française et population des élus sont donc à prendre avec précaution.

Pour en savoir plus :

BIS n°145 : « La part des femmes dans les conseils municipaux augmente et atteint 42,4 % après les élections en 2020 » ; DGCL, septembre 2020.

BIS n°146 : « La part des femmes dans les conseils communautaires augmente et atteint 35,8 % après les élections en 2020 » ; DGCL, novembre 2020.

Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr/Elections

Données complémentaires dans « Collectivités locales en chiffres » (chapitre 7) : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2021>

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
Directeur de la publication : Stanislas BOURRON